

Décision

Générale

colonial

Décision n° 975/SG/FP portant classement d'un chauffeur à salaire forfaitaire dans la Convention collective territoriale du 24 janvier 1967.

n° 975/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Gawdon Mohamed, chauffeur tous permis à salaire forfaitaire mensuel de 14500 FD, est classé comme suit dans la Convention collective territoriale du 24 janvier 1967: La dépense est afférente au budget du Territoire.